

Publication par la CRE d'un rapport sur l'indépendance des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz naturel

Source : Commission de régulation de l'énergie, communiqué de presse du 3 février 2017, « La CRE publie son dixième rapport sur l'indépendance des réseaux »

Selon la Commission de régulation de l'énergie (CRE), les gestionnaires de réseaux se sont généralement efforcés de résoudre les difficultés pointées par le précédent rapport. Ainsi, le changement de nom d'ERDF en Enedis a contribué au renforcement de l'indépendance du gestionnaire vis-à-vis de sa maison-mère.

En revanche, dans le domaine du gaz, la CRE a constaté certaines pratiques susceptibles de remettre en cause le principe d'indépendance : d'une part, le recrutement, la gestion et la rémunération des cadres dirigeants de GRDF donnent parfois lieu à des interventions d'ENGIE ; d'autre part, l'utilisation par ENGIE de la marque « tarifs réglementés gaz GDF SUEZ » risque de consolider la confusion entre le gestionnaire de réseau et le fournisseur historique.

La Commission a donc demandé aux entreprises de mettre fin à de telles pratiques.